
[Imprimer](#)

Appel à projets ADEME DECARB INDUS 25 pour CAPEX supérieur à 3 Millions

Image

L'ademe relance son AAP decarb indus. Ce dispositif s'adresse à tout site industriel et à des projets permettant **une réduction d'émissions de GES supérieure à 1 000 tCO2eq par an à iso-production au périmètre de l'entreprise industrielle concernée**. Les projets doivent présenter des investissements dont le coût total (CAPEX) est supérieur à **3 M€**, et **une demande d'aide strictement inférieure à 30 M€**.

L'appel à projets vise à diminuer les émissions de GES des sites industriels suivant quatre thématiques :

- Efficacité énergétique.
- Modification du mix énergétique.
- Modification du mix matière.
- Captage, valorisation et stockage du carbone.

Pour l'Hydrogène, l'action éligible est la suivante :

Modification du mix matières

=>Adaptation des procédés pour une utilisation d'hydrogène (H2) électrolytique renouvelable ou bas carbone pour des **usages matière à visée non énergétique seulement**.

Date limite de réponse : **13 mars 2025**

Toutes les informations sur le lien suivant :

[Décarbonation de l'industrie - DECARB IND 25 | Entreprises | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)

Les taux d'aide maximum appliqués sur l'assiette des coûts admissibles sont définis en fonction des « thématiques » des projets et rappelés dans le tableau ci-dessous :

Taux d'aide maximum sur l'assiette de coûts admissibles	Grande entreprise	Moyenne entreprise	Petite entreprise
Thématique 1 - réduction des émissions GES grâce à l'efficacité énergétique	30 %	40 %	50 %
Thématique 2 – réduction des émissions GES grâce à une modification du mix énergétique	40%	50%	60%
Thématique 3 – réduction des émissions GES grâce à une modification du mix matières	40%	50%	60%
Thématique 4 - captage, stockage et utilisation du CO2	30%	40%	50%

